

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2010

OBJET
de la Délibération

VOTE DES TAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

4 février 2010

Date d'affichage : 4 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur MARCHAND

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN

Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

Mme GUEGAN à M. PERESSE

VOTE DES TAUX

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Les prévisions des recettes fiscales des trois taxes directes locales sont établies en maintenant les taux d'impositions de l'année 2009 à savoir :

- taxe d'habitation	14,46
- taxe foncière (bâti)	25,89
- taxe foncière (non-bâti)	52,56

Nous vous proposons :

- De reconduire pour 2010 les taux actuels des trois taxes directes locales.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 11 février 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**